

Documents municipaux en vigueur

Règlement général d'occupation du domaine public

Charte pour l'amélioration de la qualité des occupations du domaine public à des fins commerciales

Consultez la page dédiée

Ces documents fixent les règles administratives, techniques et financières régissant l'installation des terrasses, étalages et objets divers sur le domaine public ainsi que les règles en matière d'harmonisation et valorisation de la ville.

Le règlement local de publicité (RLP)

Consultez la page dédiée.

Ce règlement fixe les règles pour les enseignes, pré-enseignes et publicités diverses afin d'harmoniser l'espace public et améliorer le cadre de vie.

Les consignes de collecte du carton et du verre

Voir les annexes de la Charte des terrasses commerciales

A destination des professionnels, ces documents fixent les jours et horaires de collecte et indiquent les points d'apport volontaire les plus proches.

Zones et horaires de livraison

Voir les annexes de la Charte des terrasses commerciales

Ces documents indiquent les zones de livraison et les horaires à respecter par les fournisseurs et les livreurs. Les commerçants Palavasiens sont invités à partager ces informations avec eux.

Droit de préemption des commerces

En vue du maintien de la diversité des commerces dans les centres-villes, la loi a instauré un droit de préemption au profit des communes sur les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux et sur celles des baux commerciaux.

Plus d'informations



Commerces de proximité: Commerces de proximité

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Site ville

Site tourisme

Téléphone 04 67 07 73 35

Mail



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00